



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX  
RUE ANNE FRANCK**

Arrêté de police N° 30/2022 (ST) du 31 mars 2022

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande formulée par la société Tredez,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Anne  
Franck dans le cadre de la réalisation de pose de fourreaux télécoms  
pour le raccordement d'un logement.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de pose de fourreaux télécoms seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 04 avril 2022 dans la rue Anne Franck.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon l'avancée des travaux.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société Tredez exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société Tredez domiciliée 159 rue de Montigny 59167 LALLAING. Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN  
Le 31 mars 2022  
Le Maire,  
Maryline Lucas*